

Admission à la barre de diverses députations qui viennent témoigner leur indignation pour la conspiration et féliciter la Convention qui a encore une fois sauvé la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission à la barre de diverses députations qui viennent témoigner leur indignation pour la conspiration et féliciter la Convention qui a encore une fois sauvé la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 95;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20267\\_t1\\_0095\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20267_t1_0095_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

revenu du Calvados en vertu d'ordre du Ministre de la guerre, sur la demande du département et du général; ces soldats républicains viennent au nom de toute la division dont la majeure partie est encore à l'armée de Cherbourg et à Franciade et dans le département de l'Eure vous féliciter de l'énergie et du grand caractère que vous avez toujours déployé dans telles circonstances périlleuses.

Un tyran s'opposoit au bonheur de 25 millions d'hommes, vous en avez purgé la terre de la liberté. Les ennemis connus de la Révolution sont arrêtés. Enfin des intrigants prenant le masque du patriotisme ont cherché à détruire votre ouvrage et anéantir la République; grâce à votre vigilance, ils sont sous la main de la Justice. Courage, Législateurs et la République triomphera.

Nous venons vous dire que nous sommes toujours fidèles à notre poste, comptez sur nous. Nous renouvelons devant vous le serment que nous avons fait de défendre la liberté et l'égalité et de mourir à notre poste en défendant la République une et indivisible. Jamais nous ne serons parjures. Jamais nous ne serons d'aucuns complots, aucun de nous ne communique particulièrement avec les membres des autorités constituées. Nous n'avons d'autres relations que celles qu'exigent notre service et le bien général.

Vainement, après avoir repoussé les brigands du département de l'Eure, les ennemis du bien public nous (ont) dénoncés; vous nous avez rendu justice; et nos camarades qui sont encore à l'armée de Cherbourg ont répondu à ces dénonciations en exterminant les rebelles à l'affaire du Mans.

Loin d'être du complot que vous venez de découvrir nous en aurions été les premières victimes.

Nous sommes en ce moment de service auprès du Tribunal révolutionnaire, soyez sûrs que nous nous comporterons avec la prudence et la fraternité qui caractérisent les vrais républicains et que le Tribunal ne sera pas troublé dans ses fonctions. Au 31 may, la commune a mis sur nos drapeaux cette légende: « Ils furent toujours fidèles au peuple », il seroit bien glorieux pour nous de la voir confirmer par les représentants de la République. Oui, nous serons toujours fidèles au peuple, nous ferons la guerre aux tyrans et aux factieux, et la probité et la vertu étant à l'ordre du jour nous triompherons. Vive la République une et indivisible. »

## 50

La société populaire (1) de Provins, celle de Montreuil avec le conseil-général et le comité de surveillance, la commune de Marly-la-Machine; la municipalité et la société républicaine de Crosne, district de Corbeil; la commission centrale de bienfaisance de Paris, la société populaire et les autorités constituées de Ville-neuve-la-Montagne, les membres du tribunal du deuxième arrondissement de Paris, sont successivement admis à la barre: tous expriment

(1) Et le Comité de surveillance.

avec énergie leur indignation contre les traîtres et leur reconnaissance envers la Convention nationale de ce qu'elle vient de sauver encore une fois la République; tous jurent respect aux lois, mort aux despotes et à leurs suppôts, dévouement sans bornes à la représentation nationale.

Ils reçoivent les honneurs de la séance; la mention honorable et l'insertion des adresses au bulletin sont décrétées (1).

a

L'ORATEUR de la Sté popul. de Provins,

« Citoyens législateurs,

En déjouant la nouvelle conspiration, vous avez bien mérité de la Patrie; en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour, vous avez décrété l'immortalité de la République; elle sera impérissable comme elle; d'un seul mot l'Être suprême créa le monde, d'un seul mot vous avez doublé l'énergie nationale et assuré le bonheur des Français. C'est aujourd'hui que tous les peuples forcés de vous admirer, vont désirer vos loix comme les Français les chérissent. Mais en attendant que vous receviez l'hommage de l'univers, jouissez d'avance de celui de 25 millions d'hommes libres, et qui ne le sont que par vous.

Vous nous avez demandé du salpêtre, le district vous en envoie un tonneau et, chaque décade, nous multiplierons cet envoi. Vous nous avez demandé des grains de toute espèce, notre district en a fourni jusqu'à présent 169 212 quintaux, et nos concitoyens parcourent dans ce moment les campagnes pour presser les autres envois.

Vous avez besoin de denrées, vous et nos frères de Paris; tous nos concitoyens ont arrêté de doubler leurs privations pour diminuer les vôtres. Tout ce que nous avons fait est votre ouvrage, et c'est ce qui multiplie nos jouissances.

Vive la Montagne, Vive la Convention nationale, Vive la République (2).

[Provins, 30 vent. II. Le C. révol. à la Conv.]  
(3).

« Incorruptibles Montagnards,

Vous êtes dignes du poste que les François vous ont confié. Vous ne le quitterez que quand la République n'aura plus d'ennemis. Vous aviez mérité votre réputation, mais plus que jamais vous méritez bien de la Patrie, puisque vous l'avez sauvée encore une fois; et que votre œil pénétrant a découvert l'horrible et monstrueuse conspiration dirigée par des chefs jusqu'alors patriotes prétendus, vrais scélérats qui abusant d'une popularité perfide et trop prolongée provoquent enfin sur leurs têtes criminelles le glaive vengeur national.

Votre énergie sera infatigable et ça ira.

(1) P.V., XXXIV, 43. B<sup>in</sup>, 2 germ.; Ann. patr., n° 446; J. Mont., n° 130; J. Perlet, n° 547; Mon., XX, 29; F.S.P., n° 263; J. Sablier, n° 1214; Débats, n° 549, p. 21; Mess. soir, n° 582; M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 299, pl. 1046, p. 10. Signé: POUPLIER (présid.), FARIAT (secrét.).

(3) C 298, pl. 1032, p. 19.